

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

« ENQUETES INSERTION APRES UNE CERTIFICATION DE
LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE »

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des plis :

Le 17 avril 2023 à 16H00

PRESENTATION DE LA BRANCHE

La branche des services de l'automobile regroupe l'ensemble des entreprises de l'automobile, du véhicule utilitaire et industriel, du cycle et du motorcycle dont les activités concernent le véhicule, de sa sortie de l'usine de production jusqu'à sa déconstruction et son recyclage. De fait, la branche rassemble les entreprises, qui vendent, entretiennent et réparent ces véhicules mais aussi les stations-services, les entreprises de location de véhicule, d'enseignement de la conduite, de contrôle technique et de gestion de parc de stationnement.

Au total la branche compte plus de 170 000 entreprises qui emploient plus de 420 000 salariés. 96 % des entreprises emploient moins de 10 salariés.

PRESENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.

En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions,
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans des métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

L'ANFA a aussi pour mission d'informer les entreprises, les établissements et les organismes de formation, les jeunes et les familles sur les évolutions des métiers, les besoins d'emplois et les compétences attendues face à ces évolutions.

L'ANFA s'est inscrite dès 1992, dans une démarche d'étude et d'analyse des évolutions de la branche. L'Observatoire de l'ANFA qui est aussi Observatoire de la Branche des Services de l'Automobile mène des enquêtes pour anticiper les évolutions des métiers et des besoins de formation.

1. LES OBJECTIFS

Le marché de prestations de services a pour objectif de sélectionner un prestataire en vue de la réalisation d'une enquête sur « l'insertion suite à une certification dans la branche des Services de l'Automobile » pour les années 2023 et 2024.

La première enquête aura lieu en juin 2023 sur la situation professionnelle des sortants de formations de l'année 2022. La seconde reproduira la démarche de la première, aura lieu en juin 2024 et concernera les sortants de formations de l'année 2023.

Cette enquête a pour objectifs de :

- Caractériser la situation préalable à la situation (niveau d'étude, domaine, situation professionnelle, domaine d'activité, intitulé du poste, CSP, nom de l'entreprise, durée de la période de chômage le cas échéant)

- Apprécier la perception de la qualité de la formation et de l'accompagnement lors de la période en entreprise.
- Détailler la situation professionnelle des individus dans les six mois après la fin de la formation (nombre d'emplois entre la fin de la formation et la date des 6 mois, embauche dans l'entreprise formatrice ou non, date de la première embauche)
- Caractériser la situation professionnelle à la date de 6 mois après la sortie de formation (si reprise d'une formation, intitulé et lien avec le secteur auto ; si emploi, moyen principal pour trouver cet emploi, nom de l'entreprise, domaine d'activité, type de contrat, métier exercé, CSP, rémunération)
- Proposer un espace ouvert de commentaires ou de suggestions sur la formation. *Le traitement de cette question ne sera pas à la charge du prestataire (pas de post codage à prévoir).*

2. PRESTATION ATTENDUE

Les travaux à réaliser pour cette enquête concernent l'interrogation d'un échantillon d'au moins 2 000 formés.

La prestation comprenant :

- L'appui-conseil à l'observatoire sur la finalisation du questionnaire et du plan de sondage,
- L'interrogation des sortants de formation par téléphone et via un questionnaire en ligne
- L'élaboration et le renseignement de la base de données répondant au cahier des charges de l'ANFA,
- La transmission des résultats à l'ANFA.

L'ANFA fournit le questionnaire et le fichier d'individus à appeler.

Ces prestations sont liées entre elles et doivent présenter une cohérence et une unité. Pour cette raison, l'ANFA ne pourra contracter qu'avec un seul prestataire pour l'ensemble de l'exécution du marché.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1) Base de données :

L'ANFA fournit un fichier exhaustif des sortants de formations pour chaque année. A titre d'exemple, le fichier des sortants 2022 comportera environ 5 200 lignes (une ligne par individu). L'adresse mail est renseignée pour la totalité des individus et le numéro de téléphone portable est renseigné pour environ 4 900 individus. La qualité de la base est garantie par l'ANFA.

2) Plan de sondage :

Environ 35 certifications différentes sont concernées par l'enquête. Un plan de sondage sera à prévoir en fonction de ce critère « certification » afin de disposer de répondants sortants de toutes les certifications. La priorité pourra être mise sur certaines certifications plutôt que d'autres en fonction des objectifs de l'ANFA. Ce plan sera affiné et précisé avec le prestataire retenu.

3) Résultats attendus :

Les résultats de l'enquête devront être transmis uniquement en données quantitatives. Il n'est pas attendu d'analyse qualitative des données, celle-ci sera réalisée par l'ANFA. Les résultats seront transmis sous la forme suivante :

- un tableur Excel avec les questions et modalités explicites

4) Indications complémentaires :

- Le questionnaire compte une trentaine de questions dont une partie compte des filtres en fonction de la situation du répondant. Aucune situation ne permet de répondre à l'ensemble des questions.
- Afin de permettre aux candidats d'évaluer le temps nécessaire aux passations du questionnaire, le questionnaire est joint au dossier de consultation, à titre indicatif (sous réserve de modifications ultérieures).

4. PUBLICS

Les publics enquêtés sont les individus ayant cherché à obtenir une certification de branche en 2022 et en 2023 (et en 2024 si le marché est reconduit pour une troisième année). Il peut s'agir de jeunes en formation initiale (alternance), de publics demandeurs d'emploi en reconversion, de salariés en formation continue et enfin de personnes souhaitant valider leur acquis d'expérience.

5. CONDITIONS FINANCIERES

Le budget annuel alloué à cette prestation est estimé entre 18 333 et 23 333 € HT (22 000 et 28 000 euros TTC), par année.. Ce budget sera soumis chaque année à l'approbation du Conseil de Gestion de l'ANFA pour confirmation des engagements.

Le prix inclut tous les frais de déplacement et frais nécessaire pour mener à bien la prestation. Le prix est forfaitaire et non révisable.

Le candidat présentera un devis libre reprenant, dans la réponse, en tout ou partie le détail des modalités des prestations attendues. Ce détail sera intégré dans le dossier de réponse du candidat.

6. DUREE ET PERIODE DE LA PRESTATION

La période de l'enquête, se découpe en deux phases : la première enquête aura lieu sur les mois de mai 2023 pour les travaux préparatoires et de juin 2023 pour la campagne d'emailing, d'appels téléphoniques, le reporting et l'administration de la prestation. La livraison des résultats pourra se faire lors de la première semaine de juillet 2023.

La seconde, portant sur le millésime des sortants 2023 aura lieu sur les mois de mai 2024 pour les travaux préparatoires et de juin 2024 pour la campagne de passation, le reporting et l'administration de la prestation. La livraison des résultats pourra se faire lors de la première semaine de juillet 2024.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le candidat retenu cèdera l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le livrable, ceux-ci comprennent :

- Le droit de reproduction : le droit de reproduire, de faire reproduire ou d'autoriser un tiers à reproduire, tout ou partie du livrable sans limitation de nombre
- Le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter, de diffuser ou de faire diffuser le livrable par tous moyens et sur tous supports (numériques, informatiques) et ce auprès de tout public

8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'acheteur et le candidat agissant en qualité de responsable de traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Liberté modifiée, ainsi que l'ensemble de ces recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

Fait à MEUDON, le 23 Mars 2023

La Déléguée Générale



Mme Dominique FAIVRE-PIERRET

ANFA

43 bis, Route de Vaugirard
92190 MEUDON
Tél. 01 41 14 16 18
N° SIRET : 784 671 497 00385
www.anfa-auto.fr